
Note sur le budget 2017

Aucune augmentation de taux n'est envisagée pour 2017 alors que les taux de fiscalité locale de Roquebrune Cap Martin se situent en-dessous des moyennes départementales.

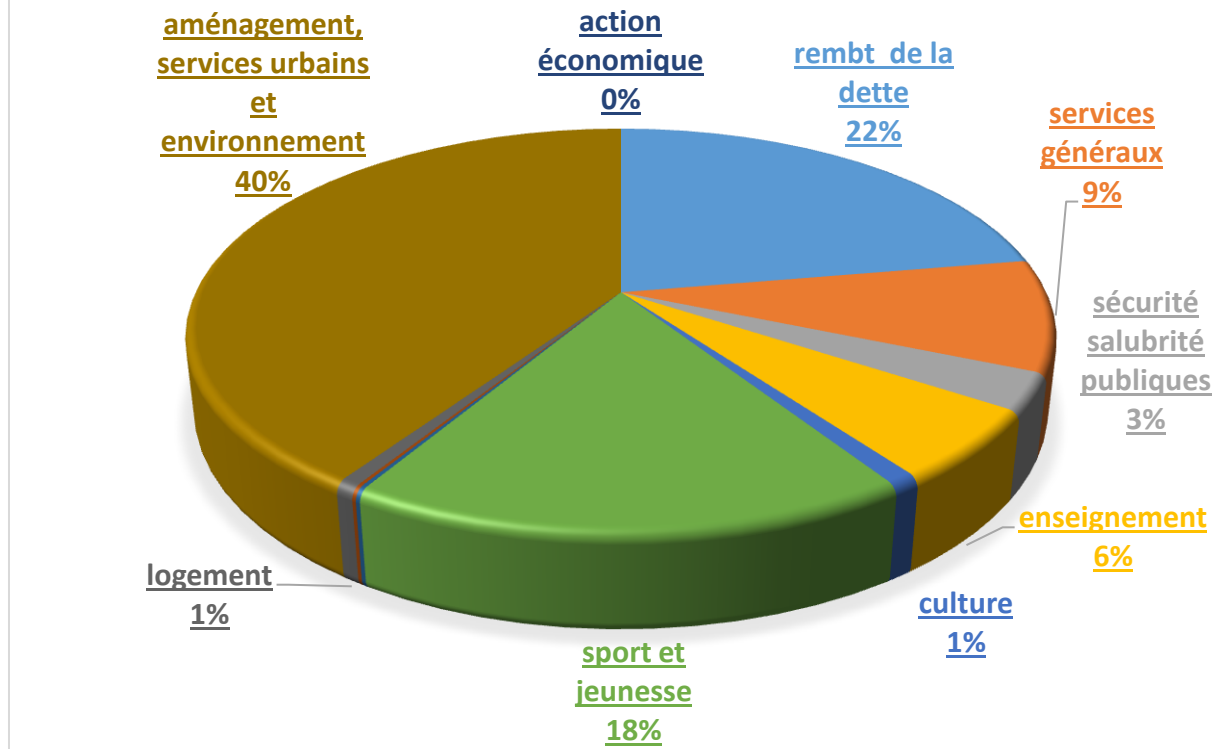
- Taxe d'habitation : 15.34% pour Roquebrune Cap Martin (contre 17.12% en moyenne)
- Taxe foncière : 13.15 % pour Roquebrune Cap Martin (contre 13.95% en moyenne)

Le budget 2017 permet à la commune de poursuivre son désendettement. Au 31/12/2016, le ratio d'endettement s'améliore encore : l'encours de la dette serait couvert par 4.4 années d'excédent de fonctionnement (le seuil d'alerte de la DGFIP se situe au-delà de 10 ans)

Les importantes dépenses d'équipement 2017 (plus de 7 millions d'€), visant à l'amélioration de la qualité de vie et l'entretien du patrimoine sur tout le territoire communal sont autofinancées.

Les principales dépenses prévues sont, notamment : l'embellissement du village, la rénovation complète du site du Solenzara, l'aménagement du centre-ville de CARNOLES, la création d'une salle périscolaire à l'école du Stade, la réfection de plusieurs rues dans l'ensemble de nos quartiers, le financement des études des travaux de la piscine municipale...

DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT



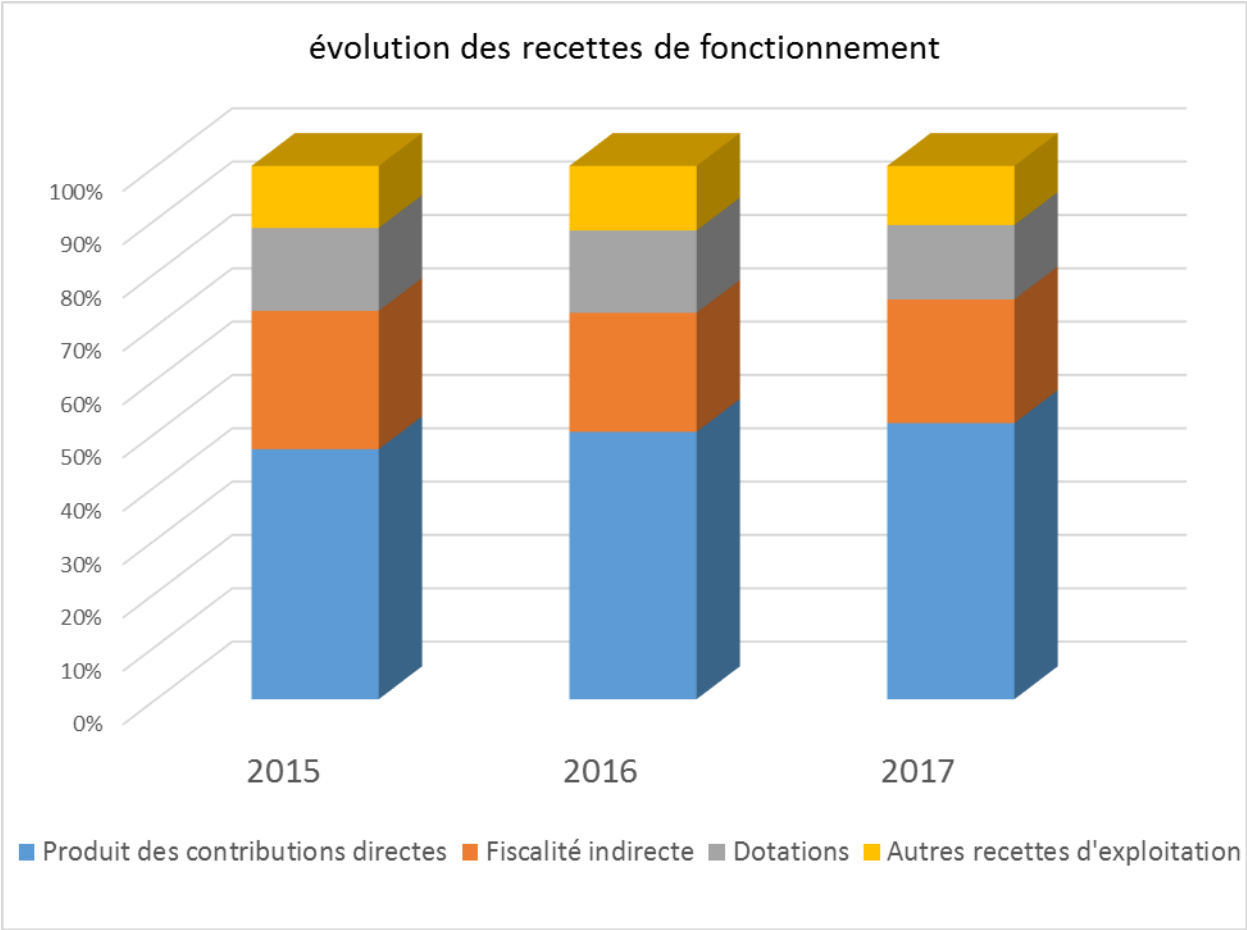
Le budget primitif de l'année 2017 est voté tôt dans l'année et avec une reprise anticipée des résultats 2016 afin de donner au Conseil Municipal la vision la plus claire possible de la situation financière de la commune de Roquebrune Cap Martin.

L'exécution du budget 2016 a donné lieu à un calcul anticipé des résultats, (avant le vote et la constitution formelle du compte administratif et du compte de gestion) validé par le comptable public.

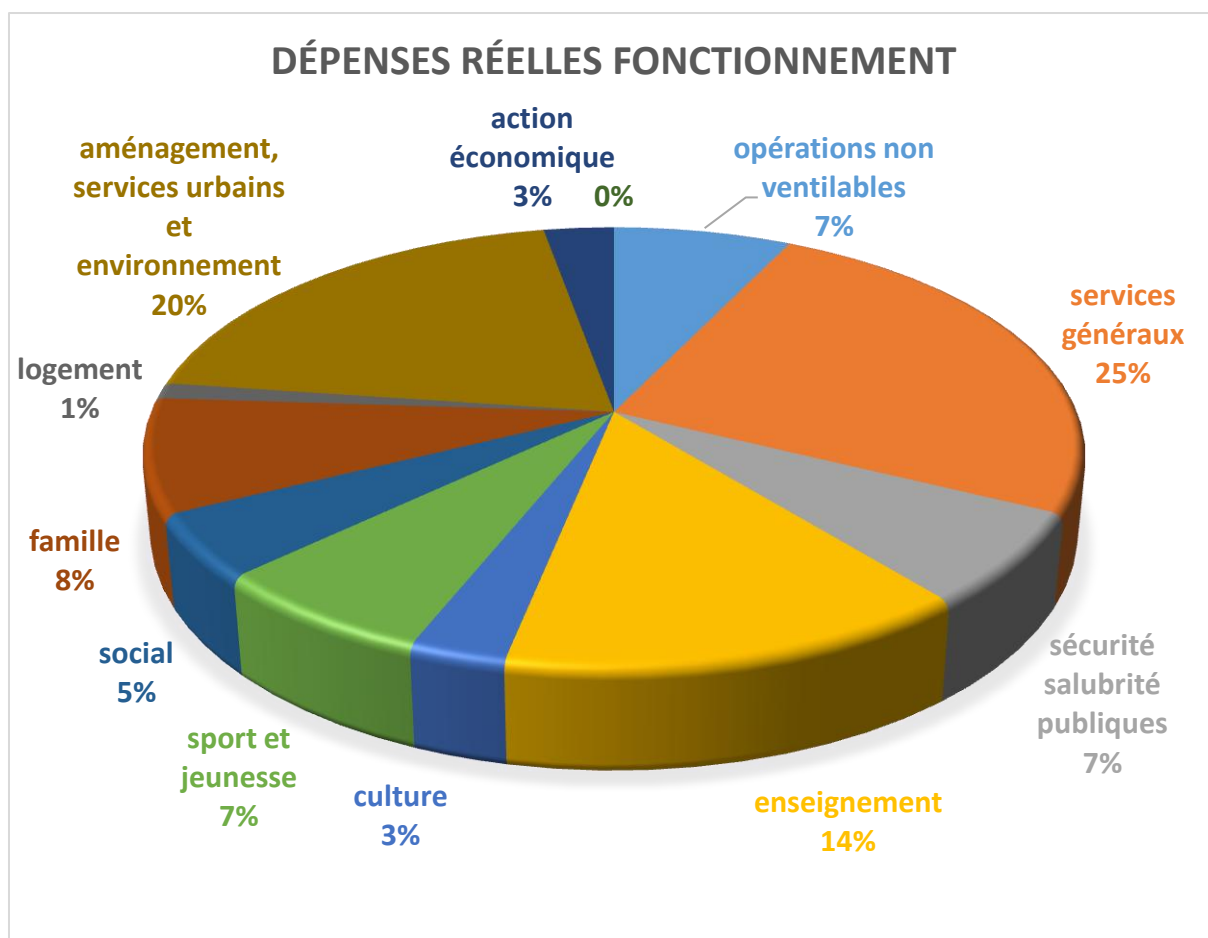
Les résultats 2016 sont excédentaires en fonctionnement et en investissement, ils sont injectés dans le budget primitif 2017 où ils constituent des ressources et réserves supplémentaires, conformément à la délibération d'affectation des résultats.

Le budget 2017 poursuit son effort de maîtrise des charges de fonctionnement et la section d'investissement s'équilibre

L'année 2016, à l'instar de l'année 2015 a permis de dégager un excédent de fonctionnement important de 4.5 millions d'€. En effet, face à la réduction des recettes, l'effort de réduction des dépenses s'est porté au même niveau (-440 000 €)



En 2017, de nouvelles réductions de recettes sont annoncées, notamment, la poursuite de la diminution de la DGF et la modification du régime de revalorisation des bases fiscales.



La vigilance sur l'évolution des dépenses de fonctionnement sera maintenue sans que la qualité des services publics municipaux offerts aux roquebrunois ne soit altérée.

La ville poursuit son action en faveur de la sécurité des biens et des personnes, la sécurité routière et l'amélioration du stationnement. Elle conforte aussi son engagement aux côtés du monde associatif (culture, sport, éducation...)

Cette vigilance sera d'autant plus indispensable que l'Etat fait peser de nouvelles charges les services municipaux (état civil en particulier)

Les dépenses de personnel, malgré l'objectif de demeurer à effectif constant, pourraient connaître une augmentation d'environ 285 000 €. En effet, la fonction publique territoriale est impactée par plusieurs évolutions réglementaires, notamment la réforme des catégories B et C, augmentation du point d'indice en février, le RIFSEEP.